

## PRÉSERVEZ SON PERMIS DE CONDUIRE AVEC AVOPOINTS !

La plateforme en ligne Avopoints, disponible depuis le 16 juillet 2019, révolutionne l'accès à la contestation des contraventions et délits routiers des automobilistes français. D'un simple clic, tout contrevenant peut désormais contester son amende, sa perte de points, et même son retrait de permis.

Les points de permis de conduire qui s'envolent un à un, parfois par paires, jusqu'au retrait définitif, nombreux sont les automobilistes à ne pas l'avoir vu venir. Pourtant, les conséquences peuvent être très graves, surtout quand le véhicule est indispensable pour se rendre au travail.

Téléphone, excès de vitesse, alcool au volant ou encore conduite sans permis, grâce à Avopoints, il est désormais possible de contester toute contravention mais aussi de bénéficier d'un accompagnement juridique dans le cas d'un délit routier.

**Comment ?** L'automobiliste aura simplement à prendre une photo de son avis de contravention ou de sa convocation devant la juridiction. L'utilisateur choisit ensuite son avocat, qui rédige sur mesure la motivation de la contestation, ou l'accompagne devant la juridiction.

**A quel prix ?** Un automobiliste pourra ainsi sauver jusqu'à 4 points sur une contravention pour un montant de 99 euros TTC, payés à l'avocat. Les autres prestations (conduite sans permis, annulation de permis de conduire, effacement du casier judiciaire B2...) sont sur devis de l'avocat en fonction de la situation de l'utilisateur. Avopoints garantit une prise en charge dans un délai de 48 heures maximum par un professionnel du droit routier.

« Avopoints est une start-up qui vise à démocratiser l'accès au droit routier, en permettant une contestation simple et accessible de sa contravention et le choix d'un avocat pour tous les besoins d'accompagnement juridique »

*résume Samuel Parisi, CEO de la plateforme en ligne.*

### A propos d'Avopoints :

Legaltech disruptive, la plateforme en ligne est unique. Elle est la seule en France à mettre en relation des avocats réactifs et disponibles avec des contrevenants. Maître Samya Badouraly et Samuel Lévine-Parisi sont les fondateurs d'Avopoints.

*N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou demande d'entretien avec l'un des dirigeants.*



**CONTACT PRESSE** | David Adam

Directeur de la Communication

☎ 06 66 47 75 54

✉ [presse@avopoints.com](mailto:presse@avopoints.com)